

Le 11 septembre 2024  
Pour information et diffusion

## COMMUNIQUÉ 32/2024

### GEMAPI : DÉBUT DES TRAVAUX SUR LA BOYNE ET SES AFFLUENTS

La Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), entreprend la première tranche de travaux sur la Boyne et ses affluents (Voir carte en pièce jointe). Ces travaux se dérouleront de septembre 2024 à février 2025.

#### NATURE DES TRAVAUX

Les interventions concerneront principalement les berges et le lit des cours d'eau. Elles incluront :

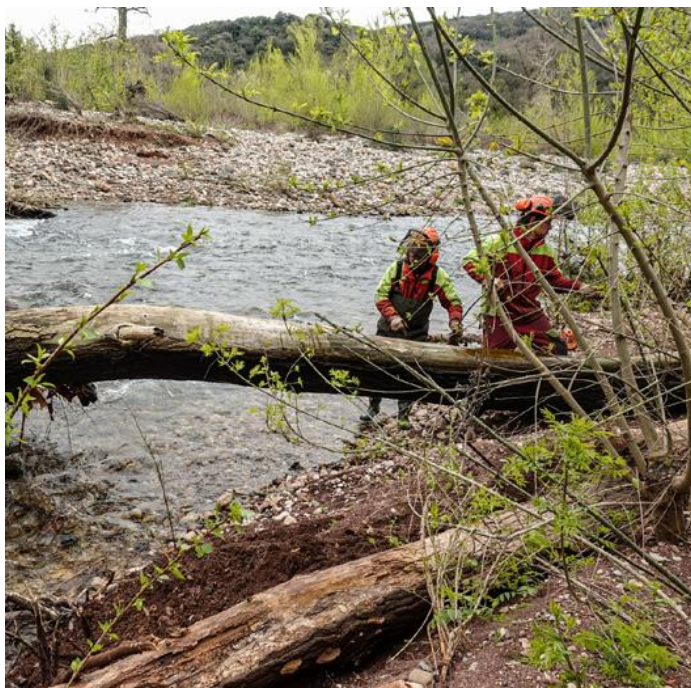
- L'entretien sélectif de la végétation rivulaire (abattage d'arbres obstruant, élagage et débardage)
- L'élimination des embâcles et déchets empêchant le bon écoulement des eaux
- La lutte contre les espèces végétales invasives
- La remobilisation des atterrissements et réouverture des chenaux de crue obstrués.

Ces actions visent à assurer le bon écoulement des eaux et à prévenir les risques d'inondation.

#### INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les propriétaires concernés sont invités à renvoyer la fiche de renseignement reçue de la part de la Communauté de communes sous 15 jours, en cas de :

- Parcelles en fermage ou en location
- Souhait de récupérer le bois coupé
- Recommandations particulières liées à la servitude de passage



## DURÉE DES TRAVAUX

Cette première tranche de travaux se déroulera de septembre 2024 à février 2025, ces travaux s'inscrivent dans un programme de 5 ans. Un courrier spécifique sera envoyé aux propriétaires avant chaque nouvelle tranche, précisant la période et le secteur concernés.

Ces travaux sont co-financés par :

- L'Agence de l'Eau à hauteur de 39 766 €
- Le département de l'Hérault à hauteur de 26 967 €
- La Communauté de communes du Clermontais à hauteur de 68 267 €

## PLUS D'INFORMATIONS

La Communauté de communes a élaboré en interne sa stratégie d'intervention dans le domaine de la GEMAPI pour une période de 10 ans (2021-2030). Chacune des étapes a reposé sur une concertation étroite avec les élus et techniciens du territoire.

Découvrir la stratégie GEMAPI 2021-2030 de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault en cliquant sur le lien suivant : <https://bit.ly/4d3dLX6>



Partager notre post Facebook :

<https://bit.ly/47nkJ8l>